

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du samedi 12 décembre 2020

La séance, faisant suite à la convocation du 07 décembre 2020, est ouverte à neuf heures 07, en la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame Natacha CHASE, , Madame Fabienne DEROO, Monsieur Dominique LEMOINE, Monsieur François LEYMARIE, Monsieur Geoffroy MILLET, Monsieur Cédric MARTY, Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ, Monsieur Jean DELVERT (9 présents).

Excusée : Madame Claudette CAMPASTIÉ ; Absent : néant .

Nous passons à l'ordre du jour

Étienne BARTHOLOMÉ est désigné secrétaire de séance

Le compte-rendu de séance du 07 novembre 2020 est approuvé.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la décision de CAUVALDOR de prendre une motion de soutien à deux maires de la communauté de communes ayant reçu des menaces de mort et ayant pour l'un d'eux eu son véhicule vandalisé 2 fois.

Délibérations

1 - Syndicat Mixte des Eaux du Causse Martel et de la Vallée de la Dordogne – Modification de la délibération du 07/11/2020 portant désignation des représentants : ajout de mentions obligatoires.

Lors de la séance du 07/11/2020, l'assemblée avait désigné les représentants au nouveau syndicat à créer au 1^{er} janvier prochain et regroupant les divers syndicats des eaux du nord du Lot. Cependant la mention de l'arrêté préfectoral du 04/12/2020 portant sur la création du nouveau syndicat ainsi que d'autres références légales doivent figurer dans la délibération de désignation des représentants pour que celle-ci soit valable. Il s'agit donc d'une régularisation de la délibération.

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2020 portant création du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne,
- Vu l'article L 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 5212.1 à L 5212.8 du CGCT relatifs à la nomination et à la durée du mandat des délégués,

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Acte la rectification de rédaction de la précédente délibération (mention obligatoire de l'arrêté préfectoral et visas)
- Confirme la désignation de M. Jean DELVERT en qualité de délégué titulaire, et M. Geoffroy MILLET en suppléant, pour siéger au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de MARTEL et de la Vallée de la Dordogne
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision.

Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2- Autorisation de signature d'un avenant à la convention de délégation de compétence de la Région à la Commune pour le transport scolaire : indemnisation de la période de confinement du printemps 2020

La convention actuelle liant la Commune à la Région Occitanie organise la délégation de compétence pour l'exercice au niveau local du transport scolaire. Elle permet en outre à la Commune de bénéficier d'une aide financière de la Région pour ce service effectué par nos soins, pour la liaison entre les écoles de Baladou et Cuzance. Toutefois il est prévu que cette indemnisation n'intervienne que pour le service effectué. Au printemps, l'école a été fermée par les

pouvoirs publics durant plusieurs semaines en raison des mesures gouvernementales liées à la pandémie de COVID 19. Aucun transport n'a donc été réalisé du 16 mars au 14 mai 2020 mais les charges de personnel ont été conservées. La Région propose d'indemniser en partie ces frais, qui auraient dû l'être à la période concernée si le service avait été réalisé sans interruption.

Pour obtenir cette aide financière un avenant de la convention est nécessaire.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant sus-cité de convention afin de percevoir l'aide financière proposée,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision.

Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

3- – Création de poste d'adjoint technique territorial affecté au ménage de l'école

Monsieur le Maire fait état de la nécessité de recruter un nouvel agent pour assurer la surcharge de travail du ménage de l'école imposées par le protocole sanitaire mis en place par les autorités pour lutter contre la pandémie de COVID 19. En effet, l'agent actuellement en poste à l'école ne peut assurer cette mission dans le temps qui lui est alloué contractuellement. La comparaison du devis d'une entreprise de nettoyage pour les prestations demandées avec le coût du recrutement d'un adjoint technique territorial montre que cette dernière solution est significativement moins onéreuse.

Le poste proposé à la création est défini comme suit :

- Du 04 janvier au 06 juillet 2021
- Estimé à 1 heure / jour chaque jour d'école, soit 4 heures/semaine
- Uniquement les jours d'école, soit 86 jours et heures pour la période
- le soir après la garderie (ménage et désinfection de la salle de classe, hall de la classe, sanitaires, garderie et hall de garderie).
- Recrutement par CDD au grade d'adjoint technique territorial échelle C1
- Versement du salaire : sur base des heures réellement réalisées mois par mois.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- acte la création d'un poste d'agent technique selon les conditions décrites ci-dessus.
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision.

Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

4- Loyers du Multiservices : examen de la demande de nouvelle exonération émanant de L'Atelier du Goût

En raison de la pandémie de COVID 19 les pouvoirs publics ont imposé la fermeture au public les restaurants et bars à compter du 30 octobre 2020 et ce jusqu'au 20 janvier 2021 au minimum. Suite au confinement du 14 mars au 02 juin dernier le conseil municipal a, lors de sa séance du 25 juillet, exempté intégralement de loyer Mr et Mme Amann, les locataires de notre local communal l'Atelier du Goût pour une durée de 6 mois, soit les mois de mars à août. Ceux-ci ont déposé une nouvelle demande d'exonération des loyers en raison de la fermeture imposée en cette fin d'année.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal

- décide de l'exonération intégrale de loyer pour les mois de novembre, décembre et janvier,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision.

Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

5 – Rénovations prioritaires et sauvegarde de l'église - plan de financement

La Commission « bâtiments » s'est réunie le vendredi 11 novembre et a constaté que les artisans sollicités n'ont pas remis les devis demandés. Ceux-ci sont à nouveau conviés à soumettre leur devis. Ce point est donc reporté à la prochaine séance du Conseil.

6 – Aménagements en cimetière du nouveau terrain - plan de financement

La Commission « bâtiments » s'est réunie le vendredi 11 novembre et a constaté que certains artisans sollicités n'ont pas remis les devis dans les formes demandées. Des compléments d'information leur sont donc demandés. Ce point est donc reporté à la prochaine séance du Conseil.

7- Rénovation des menuiseries des appartements de la mairie - plan de financement

La Commission « bâtiments » s'est réunie le vendredi 11 novembre et a constaté que les artisans sollicités ont remis des devis ne permettant pas une comparaison valable. Des compléments d'information leur sont demandés. Ce point est donc reporté à la prochaine séance du Conseil.

8- Rénovation des menuiseries de la mairie - plan de financement

La Commission « bâtiments » s'est réunie le vendredi 11 novembre et a constaté que les artisans sollicités ont remis des devis ne permettant pas une comparaison valable. Des compléments d'information leur sont demandés. Ce point est donc reporté à la prochaine séance du Conseil.

9- Participation financière de la commune pour l'enlèvement et destructions de nids de frelons sur les propriétés privées

Dans le prolongement des débats de la séance de novembre dernier, Monsieur le Maire propose d'acter une participation financière de la commune pour l'enlèvement et la destruction des nids de frelons. Il est ressorti des précédents échanges que l'intervention des entreprises spécialisées entraîne un coût non négligeable pour les ménages mais que d'autre part il en va de la sécurité de tous. Une participation de la Commune peut inciter à une destruction plus systématique des nids.

Actuellement la collectivité ne prend à sa charge que ceux présents sur l'espace public du territoire communal.

Considérant les éléments présentés et après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- Reconnaît les risques liés à la présence de nids de frelons sur le territoire communal et l'intérêt public de leur destruction,
- Décide d'une participation financière de la collectivité pour l'enlèvement et la destruction des nids de frelons sur le territoire communal, y compris les propriétés privées, jusqu'à concurrence de maximum quatre-vingts Euros TTC payables sur base de factures établies au nom de la commune (après autorisation donnée par celle-ci) pour la part prise en charge,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et procéder aux formalités émanant de cette décision.

Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

Questions Diverses

Adressage

Une demande de participation financière a été déposée auprès de CAUVALDOR le 03/12 au titre du Fonds de Concours pour une aide à hauteur de 20% du projet HT. La réponse est attendue pour début janvier. Les derniers devis reçus permettent déjà de finaliser les commandes et de prévoir les travaux de mise en place dès réception du matériel.

Colis de Noël des aînés

La distribution des colis est prévue pour le week-end du 19-20 décembre.

Borne wifi

Le dossier a été transmis au service départemental concerné, pour l'implantation d'une borne Wi-Fi publique à l'angle du bâtiment de la mairie. L'installation est attendue pour le premier semestre 2021, la société contractante regroupant les interventions dans plusieurs communes du département.

Petit Baladin

La rédaction et la mise en page de la prochaine édition est en préparation. Les impression et distribution sont prévues à partir de la mi-janvier.

Mise aux normes des documents et formalités obligatoires pour les locations d'appartements

Divers documents doivent légalement être remis aux locataires de logements en accompagnement du contrat de location. Afin de régulariser les dossiers incomplets, un devis a été sollicité pour procéder aux diagnostics, notamment en ce qui concerne le plomb, l'amiante, la performance énergétique, l'installation électrique et de gaz ; ainsi que le mesurage des 4 logements communaux. Les interventions vont avoir lieu dans les prochains jours.

Désignation par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) des membres de la Commission Communale des impôts directs

La DDFIP a désigné en novembre les 12 membres de la Commission Communale des Impôts Directs sur base des 24 candidats identifiés par délibération du conseil municipal du 20/07/2020, à savoir :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
ARLIGUIE Jacqueline	LACROIX Thierry
DEMARET Pierre	FAUREL Monique
CAMBOU Martine	CHARAZAC Pascal
DELPY Francis	VACHER Laetitia
AZAM Pascale	SARNEL Françoise (Danièle)
BRIAT Jonathan	LACHEZE Guy

Les personnes concernées sont informées par courrier par la Mairie.


Point sur les réunions extérieures et sur les dossiers en cours

Chaque membre du conseil ayant participé à des réunions (notamment les commissions CAUVALDOR) ces dernières semaines fait un compte-rendu succinct du contenu de ces réunions, dont les rapports officiels sont reçus par ailleurs par la Mairie.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 7 janvier en soirée (heure à confirmer).

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités la séance est levée à 13h03 par Mr le Maire.

--oo00oo--



The image shows several handwritten signatures in black ink. One signature is notably larger and more stylized than the others. In the bottom right corner, there is a circular official seal of the Mairie de Baladon, Lot. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE BALADON' and '48 (Lot)'.